



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille commémorative

Question écrite n° 97222

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la demande formulée par les associations d'anciens combattants visant la création d'une médaille commémorative de la guerre du Golfe, à l'instar d'autres pays engagés. En effet l'arrêté ministériel du 6 octobre 2010 autorise l'inscription « Koweït 1990-1991 » sur les drapeaux et étendards des formations des armées et services ayant participé à la guerre du Golfe. Il constitue la reconnaissance officielle de la participation de ces unités à ce conflit. La création d'une médaille spécifique serait quant à elle la reconnaissance de l'engagement des hommes ayant servi dans ces unités. Il lui demande donc d'étudier les possibilités de rouvrir les droits à la médaille commémorative des opérations au Moyen-Orient ou que cette médaille commémorative soit créée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de cette guerre, et qui serait l'occasion pour l'État, d'honorer tous ces personnels ayant combattu pour la France.

Texte de la réponse

Les militaires ayant participé à la guerre du Golfe ont pu être récompensés par la médaille d'outre-mer (MOM) avec agrafe en vermeil portant l'inscription « Moyen-Orient » et par la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs au titre des opérations effectuées au Moyen-Orient entre le 17 janvier 1991 et le 5 mai 1992. Par conséquent, la création d'une médaille commémorative au titre de ce conflit n'est pas envisagée dans la mesure où elle ferait double emploi avec la MOM agrafe « Moyen-Orient ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97222

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6114

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8172